

Contexte général du pays

Monnaie (taux de change) : Shekel israélien (5 shekalim = 1 €)

Population : 4,148 Millions (en 2009)

Contexte politique : Etat non reconnu de façon universelle (reconnu à l'ONU par 117 pays sur 192). Création de l'Autorité Palestinienne en 1993. Entité administrative qui gouverne les territoires palestiniens, composée d'un président (Mahmoud Abbas, depuis 2005) et d'une assemblée élue au suffrage universel.

Dernière élection législative : 25 janvier 2006

IDH : 0,641 (source IDH 2011) 110ème / 177

Part de la population rurale : 26 %

Organisation territoriale : La Palestine est composée de 2 territoires, la bande de Gaza (1,6 millions d'habitants) et la Cisjordanie (2,6 millions). Plus de 40% de la population vit dans les 27 camps de réfugiés situés sur les 2 territoires.

3 niveaux de gouvernance sur le plan administratif : central avec le Ministère du Gouvernement Local, régional avec les gouvernorats (16) et local avec les municipalités et structures intercommunales.



Les enjeux de l'eau et de l'assainissement

Taux d'accès	En milieu rural	En milieu urbain
Eau potable	81 %	96 %
Assainissement	30 %	70 %

Principales problématiques :

- Une région fortement touchée par la rareté de la ressource
- Des infrastructures dégradées qui requiert d'importants investissements pour réhabiliter et développer les infrastructures de production et de distribution d'eau potable et des systèmes d'assainissement
- Des problématiques qui diffèrent selon les territoires :
 - en Cisjordanie, les seules ressources accessibles aux palestiniens proviennent de sources ou de nappes souterraines profondes, dont le coût d'extraction par forage est coûteux (et dont la réalisation est sujette à autorisation israélienne). Il existe une seule unité de traitement des eaux usées (gérée par les Palestiniens). Ce secteur constitue une des priorités de l'Autorité palestinienne de l'eau. Au niveau de la collecte, à peine plus de 30% des ménages sont raccordés aux égouts. Les eaux usées ne sont pas ou peu traitées et rejetées dans la nature.
 - La Bande de Gaza est située au-dessus d'une nappe peu profonde (l'aquifère côtier), donc la ressource en eau est facilement accessible, mais la qualité est très dégradée en raison de sa surexploitation depuis plusieurs années (taux de salinité très élevé). Si le système d'assainissement est globalement plus développé qu'en Cisjordanie, les trois grandes stations d'épuration existantes sont sous-dimensionnées et en mauvais état. Les eaux brutes ou partiellement traitées sont rejetées directement dans la mer et risquent de contaminer la nappe côtière, seule ressource en eau accessible dans cette région.

Le cadre institutionnel du secteur de l'eau et de l'assainissement

Cadre juridique :

Le partage entre Israéliens et Palestiniens des droits d'exploitation des ressources hydrauliques en Cisjordanie est régi par l'article 40 de l'accord Oslo II (1995). L'accord est à l'origine du Joint Water Committee (JWC), comité israélo-palestinien pour une gestion durable des ressources hydrauliques partagées. Le partage de la nappe côtière (bande de Gaza) est régi par l'accord du Caire (1994). La loi sur l'eau palestinienne a été adoptée le 17 Juillet 2002. L'article 3 stipule clairement que les ressources en eau en Palestine sont une propriété publique.

Les principaux acteurs institutionnels :

L'AUTORITE PALESTINIENNE DE L'EAU (PWA), créée suite à l'accord d'Oslo entre Israël et l'Autorité palestinienne (AP), est l'acteur prépondérant du secteur. Placée sous l'autorité du Président de l'AP, elle constitue la principale

autorité publique de l'eau et remplit des fonctions de ministère : responsable de la stratégie de développement et de la régulation du secteur de l'eau.

Les unités de gestion de projets (Project Management Unit - PMU) de Cisjordanie et de Gaza assurent, sous la tutelle de PWA, le suivi de la mise en œuvre de projets et remplissent, dans certains cas, un rôle de maître d'œuvre.

Le West Bank Water Department (WBWD) est l'opérateur national en charge de la production et de la fourniture d'eau en gros, à l'échelle de la Cisjordanie, vers les opérateurs locaux en charge de la distribution. WBWD est l'unique interlocuteur palestinien de la société publique israélienne Mekorot à qui elle achète de l'eau en gros pour compenser les ressources limitées en Cisjordanie. Actuellement sous la tutelle de PWA, le WBWD devrait évoluer dans le cadre de la réforme sectorielle vers une agence nationale autonome.

Les principaux modes de gestion du service de l'eau et de l'assainissement :

La Bande de Gaza est autonome pour la gestion de ses ressources. En Cisjordanie, tout projet relatif à la gestion des ressources nécessite l'approbation préalable du JWC en plus de l'approbation de l'autorité supérieure de l'administration civile israélienne.

La gestion des services d'eau et d'assainissement relève de différentes autorités :

- Les opérateurs régionaux ayant un statut d'entreprise publique, placés sous la tutelle de PWA : **Coastal Municipalities Water Utility (CMWU)** dans la Bande de Gaza ; **Jerusalem Water Undertaking (JWU)**, à Jérusalem-Est avec une compétence géographique élargie au centre de la Cisjordanie ; **Water Supply and Sewerage Authority (WSSA)** dans les municipalités de Bethléem, Beit Jala et Beit Sahour.
- Les opérateurs intercommunaux qui regroupent plusieurs municipalités et se substituent aux sociétés régionales ;
- Les opérateurs municipaux comme à Hébron, Naplouse...

Dans les camps de réfugiés, un certain flou existe quant aux autorités responsables de fournir les services d'eau et d'assainissement. En Cisjordanie, il existe une large variété de situations. Dans la Bande de Gaza où les camps de réfugiés sont très densément peuplés et débordent souvent sur les territoires municipaux, ce type de services est généralement apporté par les collectivités locales.

Le secteur palestinien de l'eau est actuellement **en cours de réforme**, dont l'objectif est de mieux répartir les responsabilités de PWA au sein d'entités distinctes, au rôle clairement défini. Si l'ensemble des propositions ne sont pas encore validées, cette réforme prévoit de confier la responsabilité des infrastructures d'adduction (forages, stations de surpression et conduites d'adduction) à la WBWD et celle des ouvrages de distribution (réservoirs et réseaux de distribution) aux opérateurs locaux (municipalité ou syndicat d'eau).

Quelques projets en cours

L'AFD (coopération française) intervient dans de nombreux projets en lien avec le PWA notamment à Jenine, dans la région d'Hébron, dans la bande de Gaza et en Cisjordanie.

L'UE a élaboré une stratégie 2011 – 2013 pour venir en appui au secteur de l'eau et l'assainissement en Palestine.

La Banque Mondiale intervient sur un projet à Gaza pour l'amélioration des services de l'eau et l'assainissement.

L'USAID a mis en place un programme eau et santé en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

L'UNICEF intervient sur l'eau potable par la mise en place d'unité de dessalement, mais aussi sur l'assainissement.

Il est le coordinateur du groupe WASH pour l'Afrique du Nord et le Moyen Orient.

Actions de la coopération décentralisée et non gouvernementale en Palestine : www.pseau.org/outils/actions

Pour en savoir plus...

Documents et ressources :

- Site de la plateforme des ONG françaises pour la Palestine : www.pseau.org
- [Document de présentation du programme de développement municipal de l'AFD](#)
- [Plan de réforme du secteur de l'eau en Palestine](#)
- <http://www.ewash.org> EWASH coordonne et facilite le partage de connaissances entre ONG, agences des NU et organismes gouvernementaux actifs dans le secteur WASH.

Contacts :

PWA : www.pwa.ps

SCAC : Conseiller de coopération et d'action culturelle, Benoit Tadie, benoit.tadie@diplomatie.gouv.fr

pS-Eau : Christophe Brossé, med@pseau.org